



# Résiliation de bail en meublé car travail à l'étranger

Par **louan**, le **29/01/2009** à **21:35**

Bonjour,

Je suis un particulier et mes locataires ont signé un bail de 12 mois pour un appartement meublé en France.

Lui résidait à l'étranger et travaillait à l'étranger, et elle est venue s'installer en France pour soit disant un an.

Mais au bout de 6 mois, ils m'écrivent un mail me disant qu'elle a rejoint son mari car elle a trouvé du travail là-bas( contrat joint) et qu'ils n'ont à me payer qu'un mois de préavis car c'est la loi quand on part à l'étranger.

Est-ce exact? Alors que dans le contrat il était précisé qu'il devait rester un an?

Merci